



Communiqué de presse du 27 juin 2007

Mise en œuvre du processus de Bologne !

L'Association générale des cadres (AGC/CGFP) revendique depuis les années quatre-vingt un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière. Depuis lors, d'autres carrières moyennes comparables ont revendiqué et obtenu un allongement de leur formation, alors que la carrière du rédacteur en a été écartée de manière systématique.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à l'Université de Luxembourg, l'AGC avait préconisé la création d'un « Institut Supérieur d'Administration et de Gestion », parallèlement aux établissements d'études post-secondaires mentionnés audit projet, à savoir le CunLux, l'ISERP, l'IST et l'IEES.

Cette formation post-secondaire des postulants de la carrière moyenne consistait en un cycle d'études à plein temps, d'une durée de deux ans à l'Université de Luxembourg, dans les matières économie, droit, comptabilité, finances publiques e. a., études organisées sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et sanctionnées par un brevet de fin d'études.

Cette revendication n'ayant malheureusement pas abouti, l'AGC a dû adapter sa revendication de longue date à la nouvelle situation, pour plaider depuis janvier 2005 en faveur d'une formation de type « bachelor professionnel » comme critère d'accès à la carrière. Cette revendication, libre de toute prétention salariale, vise exclusivement à mieux préparer les futurs rédacteurs à la complexité accrue de leurs tâches administratives quotidiennes.

En vue de la réorganisation structurelle des carrières de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne, l'AGC plaide en faveur d'un rééquilibrage entre les carrières étatiques par le seul biais de la formation. Dans cet ordre d'idées nous espérons vivement obtenir gain de cause après des décennies de revendication d'une formation allongée.

Le bureau exécutif de l'AGC